



Régional 1feeder + 55 ans Inscription avant le 15 Aout 2023

Bignan Etang de la folie Mauron (56800)

Ve 25, Sa 26 et Di 27 Aout 2023



Epreuve devant respecter le Règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS

MOTS D'ACCUEIL

Bienvenus,

Chers amis compétiteurs, Vous allez disputer les 25, 26 et 27 Aout 2023 le championnat de Régional 1 Feeder + 55 ans de la région Bretagne.

Cette épreuve est qualificative pour la National 2 regroupant les régions de la Zone A (Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, PACA). Le nombre de qualifié se fait au prorata du nombre de participant à la R1.

Ce championnat regroupe les pêcheurs tous issus de la région BRETAGNE (Zone A) et représentant les 3 Comités Départementaux des côtes d'Armor, d'Ile et Vilaine et du Morbihan.

Bonne chance à tous.

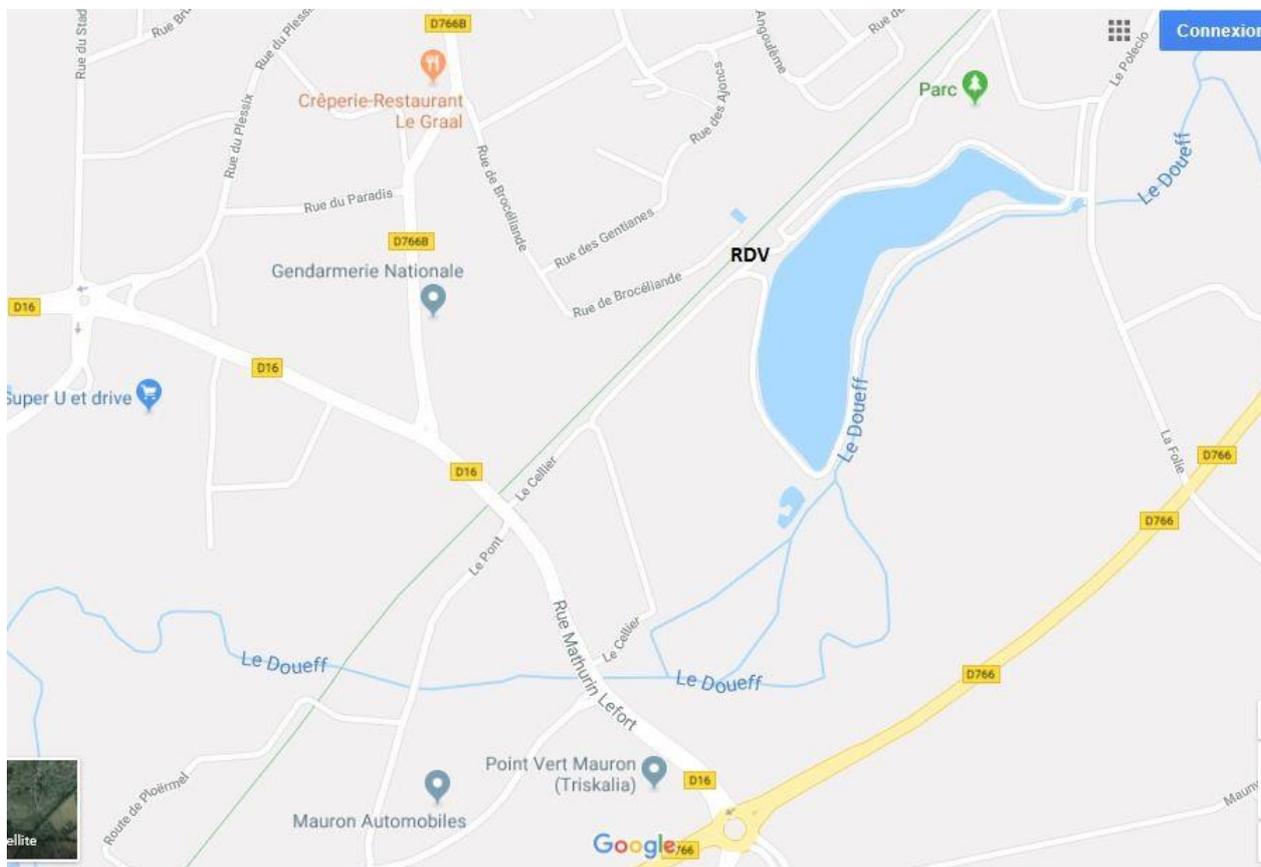
Le Président du CD 56, Lionel BOULLE



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Gardons, Brèmes
---------------------------	-----------------

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Etang de la Folie		Oui



Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Truite	23cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
		Nul
		Nul
		Nul

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	8m	
Amorce	12l	
Esches totales	2,5l	
Fouillis	1/2l	
Vers de vase	1/4l	Compris dans le fouillis
Vers de terre	1/2l	Entiers

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	08h30	08h30	08h45
Tirage au sort	08h45	08h45	
Entrée dans les box	09h00	09h00	09h00
Début des contrôles (*)	10h00	10h00	10h00
Amorçage	10h55	10h55	10h55
Début de la manche	11h00	11h00	11h00
5 minutes	15h55	15h55	15h55
Fin de la manche	16h00	16h00	16h00
Palmarès			17h30

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1	X		
Manche2	X		
Manche3	X		
Palmarès	X		

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	BOULLE Lionel	0680514201	Lionel.boulle@reseau.sncf.fr
Forfait	BOULLE Lionel	0680514201	Lionel.boulle@reseau.sncf.fr

Règlement particulier

Inscription avant le 15 Aout 2023

Permis interfédéral obligatoire

Entrainements autorisés

Remise des poissons à l'eau après la pesée

Buvette, Restauration :

Pas de service de restauration ni de buvette